

Le Châble, le 17 septembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

M. Mallet François & Mme. Mallet Véronique par le bureau Fima Architecture SA pour la modification des projets autorisés n° 22.16, 359.16 et 180.17 par la modification et la création de fenêtres sur la parcelle n° 4678, folio n° 139, zone Touristique faible densité T4, lieu-dit La Côt à Verbier, coord. 1106418/2583825.

M. Vaudan Stéphane pour la création de forages géothermiques sur les parcelles no° 18001 & 18009, folio n° 95 & 94, zone Village V1, à Villette, coord. 2582485/1103519.

Pasche Promotions SA par le bureau d'architecture Pierre Steiner SA pour la modification du projet autorisé n° 457.15 par la création de deux fenêtres en façade Sud sur les parcelles n° 3298 & 3299, folio n° 145, zone Touristique moyenne densité T3, lieu-dit la Prétaire à Verbier, coord. 1105770/2584000.

M. Gandini Alexander par le bureau d'architecture Arp Architectes SA pour la création d'une fenêtre en façade Sud sur la parcelle n° 112, folio n° 127, zone Touristique centre T1, lieu-dit Mondzeu à Verbier, coord. 1110500/2258360.

Freddy Michaud SA par le bureau Fima Architecture SA pour la modification des projets autorisés n° 55.10, 458.16 & 485.16 par les modifications en façades, un réaménagement intérieur et l'installation d'un jacuzzi extérieur sur la parcelle n° 3808, folio n° 149, zone Touristique faible densité T4, lieu-dit le Scex à Verbier, coord. 1105033/2584467.

DF Constructions Bois SA par le Bureau d'architecture GE Sàrl pour la rénovation d'un chalet existant avec installation d'une pompe à chaleur sur la parcelle n° 4662, folio n° 140, zone Touristique moyenne densité T3, lieu-dit la Prétaire à Verbier, coord. 1106100/2583690.

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble VS, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, uniquement sur rendez-vous.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.